



***Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
et du Pays de Châlons-en-Champagne***

34

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

SEANCE DU 10 AVRIL 2012

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Procès-verbal du comité syndical du 10 avril 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du 6 décembre 2011.
2. Point sur le festival international des cinémas de guerre avec l'intervention de Philippe BACHMAN, Directeur de la Comète.
3. Point sur la mise en place du conseil de développement avec l'intervention des présidents des trois commissions thématiques : Mme Josselyne MACHET, M. Jean-Claude HORY et M. Bruno ROULOT.
4. Point sur les dossiers en cours : ORAC et enquête auprès des nouveaux arrivants.
5. Validation du rapport d'activités 2011 de l'AUDC.
4. Approbation des délibérations suivantes :
 - . approbation des comptes administratif et de gestion 2011,
 - . débat sur les orientations budgétaires et le programme de travail 2012,
 - . approbation du budget primitif 2012,
 - . attribution d'une subvention de fonctionnement à La Comète.
7. Questions diverses.

L'an deux mille douze, le 10 avril, à 18 heures 30, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne, désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2008 se sont réunis à la salle des Fêtes de Moncetz-Longevas sur convocation en date du 30 mars 2012 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient excusés :

MM. BERTON – BOURG-BROC – COLLARD Daniel – FAUCONNIER – GOUGELET – HUGUIN – LIBERA – ROSSIGNON – VIARD. Mmes CHOCARDELLE – GANGAND.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

M. COLLARD Bernard pour Mme BOURÉ
M. DOUCET pour Mme LAVEFVE
M. FURNE pour M. JACQUET
M. MAINSANT pour M. DIEZ
M. SCHULLER pour Mme DROUIN
M. THILLY pour M. DEVILLIERS

Etaient absents :

MM. APPARU – ARNOULD – BRIGNOLI – DUBOIS – GALLOIS – GERVAISE – GOBILLARD – GODART – HANNETEL – LACOURT – LECLERE – MANDIN – PARÉ – POUPART – RIBES – RINALDO. Mmes CHEVANNE-LENGLET – MITTEAUX-HUSSENET.

Etaient présents :

♦ **Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne**

MM. BIAUX – DEVAUX – DOUCET – FENAT – FERMIER – FLOT – GALICHET – GAUMONT – JESSON – LEBAS – MAILLET – THILLY – VALTER. Mmes RAGETLY – TRONCHET.

♦ **Communauté de Communes des Sources de la Vesle**

MM. APPERT – ARROUART – VAROQUIER.

♦ **Communauté de Communes de Jâlons**

MM. COLLARD Bernard – LE PORTIER – LEHERLE.

- ♦ Communauté de Communes de la Guenelle
M. FURNE.
- ♦ Communauté de Communes du Mont de Noix
M. PERARDEL. Mme ANCELLIN.
- ♦ Communauté de Communes de l'Euport
MM. BOURBIER – GRIFFON – ROULOT.
- ♦ Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
MM. HERISSANT – SCHULLER. Mme MENISSIER.
- ♦ Communauté de Communes de la Région de Suippes
M. MAINSANT.
- ♦ Communauté de Communes de la Région de Mourmelon
MM. BERNARD – GIRARDIN – LEFEVRE – LONCOL – MAIZIERES.
- ♦ Communauté de Communes de la Région de Condé
Mme NICLET.
- ♦ Communauté de Communes de la Vallée de la Coole
MM. BIERI – HUET.
- ♦ Commune indépendante
M. JANSON (Les Grandes Loges)

Autres participants :

M. BACHMAN Philippe, directeur de La Comète
 M. HORY Jean-Claude, président de la commission 2 (CDL)
 Mme MACHET Josselyne, présidente de la commission 1 (CDL)
 Mme PURON Sophie, directrice (AUDC)
 M. CHONÉ Jean-Marc, directeur d'études (AUDC)
 Mlle BENOIT Audrey, assistante d'études (AUDC)
 M. JAZERON Grégory, animateur Conseil de Développement (AUDC)

M. JESSON

Mesdames, Messieurs, le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte et vous remercie de votre participation à ce 34^e comité syndical qui se déroulera selon un timing très serré car l'Association des Maires de la Marne organise ce soir une réunion sur la réforme de l'intercommunalité.

Je remercie Mme Marie-Jeanne TRONCHET, Maire de Moncetz-Longevas et membre de notre bureau, qui a bien voulu nous accueillir dans sa commune.

Je vous rappelle l'ordre du jour de ce comité, qui comprend :

- ♦ L'adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011.
- ♦ Un point d'étape sur le festival international des cinémas de guerre avec l'intervention de Philippe BACHMAN, Directeur de la Comète.
- ♦ Un point d'étape sur la mise en place du Conseil de développement du Pays, avec l'intervention des présidents des trois commissions thématiques. Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Josselyne MACHET, présidente de la commission 1 qui traite des services à la personne et M. Jean-Claude HORY président de la commission 3 qui travaille sur les questions du développement durable. Je salue également les élus du syndicat mixte qui participent au Conseil de développement et en particulier Bruno ROULOT, président de la commission 2 chargée de l'animation et de l'attractivité du territoire.
- ♦ Un point sur les dossiers propres à la démarche de Pays, notamment l'ORAC et l'enquête auprès des nouveaux arrivants.
- ♦ La validation du rapport d'activités 2011 de l'AUDC dans le cadre de ses missions d'accompagnement du syndicat mixte.
- ♦ L'approbation des délibérations suivantes :
 - approbation des comptes administratif et de gestion 2011,
 - débat sur les orientations budgétaires et le programme de travail 2012,
 - approbation du budget primitif 2012,
 - attribution d'une subvention de fonctionnement à La Comète.
- ♦ Enfin, nous aurons la possibilité de traiter de questions diverses en fin de séance.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne M. Denis FENAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06/12/11

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, le procès-verbal du dernier comité syndical qui portait notamment sur :

- la modification du budget primitif 2011,
- l'approbation de la Charte des Paysages du Champagne,
- l'approbation de la modification du schéma directeur,
- la constitution d'un groupement de commandes entre Reims Métropole, Cités en Champagne, les Pays de Châlons-en-Champagne, d'Epernay et de Reims et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dans le cadre de la réalisation d'une étude des mobilités durables.

Il y a-t-il des remarques ou des questions sur ce procès verbal ?

M. COLLARD B.

Mon nom est inscrit parmi la liste des absents lors de cette séance, alors que j'étais bien présent à ce comité syndical.

M. JESSON

Votre nom est bien cité dans la liste des élus représentant la Communauté de communes de Jâlons mais peut-être avez-vous été induit en erreur par la mise en page du procès verbal car le

paragraphe relatif à la liste des absents est situé juste avant la liste des participants de chaque collectivité membre. J'invite donc l'AUDC à clarifier cette présentation.

Je vous propose de mettre le procès verbal aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, donc le procès verbal est adopté.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2011.

2. POINT SUR L'AVANCEMENT DU FESTIVAL DES CINEMAS DE GUERRE

M. JESSON

Philippe BACHMAN, Directeur de la Comète, était intervenu devant notre assemblée le 5 juillet 2011, alors que le projet de festival venait juste d'entrer dans une phase de définition après la constitution d'une équipe de professionnels. Cette équipe travaille à la préparation de la première édition du festival prévue en octobre 2013.

Une plaquette de présentation, fraîchement éditée, vous a été remise à l'entrée de la salle (cf. annexe) et je vais laisser le soin à M. BACHMAN de vous présenter ce projet, puis de répondre à vos interrogations.

M. BACHMAN

Je vous remercie de me recevoir pour la deuxième fois pour évoquer la mise en œuvre de cette manifestation culturelle unique en son genre.

La plaquette de présentation qui vous a été remise n'est pas la brochure du festival, qui verra le jour plus tard en 2013, mais plutôt une sorte de carte de visite qui permet à la Comète de démarcher les professionnels du cinéma dans les marchés du film et de leur présenter les grandes lignes du festival. Cette plaquette se veut à la fois synthétique, mais suffisamment concrète et documentée. Le festival ayant une vocation internationale, la plaquette est traduite en anglais.

Lors de ma première intervention en juillet 2011, trois questions étaient encore en suspend :

- **Celle de la date du festival** : je vous avais proposé soit juin, soit octobre. Vous aviez exprimé votre préférence pour la période d'octobre qui permet de mieux intégrer le projet de festival dans un projet éducatif. Nous avons suivi cette orientation et la première édition se déroulera donc en octobre 2013.
- **Celle d'une "édition zéro"** : avec du recul, nous pensons que cette idée d'une sorte de "mise en bouche" avant la première édition risque de décevoir le public et que celui-ci se dise "c'est juste ça !". Il nous paraît donc préférable de présenter la version complète du festival dès la première édition en 2013.
- **Celle du nom du festival** : cette question est complexe et a fait l'objet de nombreuses réflexions. Le choix d'un titre bilingue "Festival International des cinémas de guerre et War on Screen", dont l'un n'est pas la traduction de l'autre, permet de brasser tous les types d'écrans (cinéma, télévision, Internet) dans sa version anglaise et de cibler l'ensemble de la production cinématographique liée à la guerre dans sa version française.

Bien qu'il ne soit pas encore constitué en logo, ce double titre bilingue a été agencé de manière à mettre en valeur la vocation internationale du festival.

Comme l'a souligné M. JESSON, la constitution d'une équipe de programmation réunissant des professionnels complémentaires (journaliste, critique, producteur, acteur et réalisateur) a permis de définir un programme. Afin de s'organiser au mieux, nous avons élaboré un rétro planning à partir de la première édition du festival en octobre 2013.

Concernant l'architecture du festival en tant que telle, on est parti sur un ordre de grandeur d'une centaine de films à présenter, tous genres confondus. Le festival sera globalement structuré de la manière suivante :

- **La compétition officielle**, avec la présentation d'une quinzaine de films (fictions et documentaires) et la remise de quatre prix par le jury international : un grand prix, un prix

spécial (destiné à une personnalité ou un genre spécifique), un grand prix du documentaire et un prix du public.

- **Une section courts-métrages**, présentant les réalisations d'étudiants issus d'écoles de cinéma de tous les continents. Nous démarchons actuellement ces écoles afin que leurs étudiants travaillent et produisent des courts-métrages orientés spécifiquement sur la paix, et pour lesquels un grand prix du court-métrage sera remis.
- **Une section archives cinématographiques**, hors compétition, comprenant des projections mais également des conférences, séminaires de recherche, etc.
- **Des rétrospectives**, dont une certainement liée à une personnalité invitée, et une autre rétrospective sur une thématique. Nous avons d'ailleurs défini les différentes thématiques pour les deux prochaines éditions.
L'édition 2013 traitera de la comédie et du pastiche et le festival 2014 sera consacré à la célébration du centenaire de la Première guerre mondiale.
- **Des programmes courts**, également hors compétition, liés aux projets pédagogiques, aux séries télévisées, aux jeux vidéo, etc.
- **Des programmes "hors-champs"**, comprenant des ciné-concerts, des expositions photographiques, des conférences débats, un catalogue bilingue.
- **L'éducation artistique et culturelle** avec un pôle ressources permettant de travailler à l'échelle du pays sur des projets pédagogiques avec écoles, collèges et lycées.

Avec deux des programmateurs de l'équipe projet, nous nous sommes rendus munis de la plaquette dans deux marchés du film, notamment le plus grand marché du film asiatique en Corée, afin de "sonder" la perception de notre projet par les professionnels du cinéma.

Les échanges que nous avons eus avec des professionnels provenant du monde entier nous ont permis de valider le bien fondé de l'existence de ce festival et de confirmer que, parmi les milliers de festivals de cinéma qui existent, aucun ne porte sur la thématique de la guerre.

Ces visites ont également été l'occasion de tester le titre retenu "Cinemas de guerre", et c'est au regard de la réaction des professionnels que nous avons finalement proposé ce deuxième titre en anglais "War on Screen", qui n'est pas la réelle traduction du titre français.

Enfin, concernant le financement du festival, le Ministère de la Culture s'est engagé depuis 2011 à soutenir le projet et le cofinancer, malgré les difficultés budgétaires actuelles de l'Etat. Cependant, si ce geste est important pour nous, il reste à trouver d'autres sources de financement. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les partenaires potentiels, notamment la Région et le Département, dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, pour lesquelles le festival représente un événement phare.

Je laisse le soin à René DOUCET, présent à ces réunions, de faire le point sur cette question du partenariat financier.

M. DOUCET

Une série de réunions à différentes échelles a effectivement eu lieu pour préparer les commémorations de la Grande Guerre.

Il y a eu une réunion le 8 février 2012 à l'initiative du Conseil général de la Marne, et une deuxième doit avoir lieu prochainement. Le souci du département est évidemment de recenser les événements prévus par les différentes communes puis de coordonner ces initiatives.

Une grande réunion s'est tenue le 10 février 2012 en présence du sous-préfet de Reims, M. BERNARD, qui a été chargé par le Préfet de Région de coordonner les commémorations de 1914 en Champagne-Ardenne et en présence de Joseph ZIMET, qui a été chargé par le Président de la République d'un rapport sur la commémoration de la Grande Guerre.

Cette réunion regroupait l'ensemble des régions, départements et communes concernés par le front en 1914-1918. Une deuxième réunion s'est tenue le 29 mars qui était cette fois limitée au pays rémois auquel étaient associées les principales villes du département. Le Pays de Châlons, dont la création est récente, n'était pas invité mais en tant que représentant de la ville de Châlons et de la Communauté d'agglomération, j'ai évoqué le festival international des cinémas de guerre comme projet soutenu par le Pays de Châlons-en-Champagne.

Il ressort de ces réunions que les manifestations prévues sont strictement commémoratives (réhabilitation de monuments ou de sites, organisation de circuits de tourisme de mémoire, etc). Il

y a des projets plus ambitieux comme l'inauguration de musées ou d'équipements, mais il n'y a pratiquement aucune manifestation qui se présente comme ce que l'on pourrait appeler une déclinaison culturelle du centenaire de la Grande Guerre.

Le projet de festival international des cinémas apparaissait donc comme un projet tout à fait singulier, original et donc particulièrement intéressant, ce qui a été noté comme tel à la fois par le préfet BERNARD et par M. ZIMET.

Je pense que cela devrait normalement inciter la Région Champagne-Ardenne et le Département de la Marne à nous rejoindre dans cet effort et en tout cas à y apporter leur soutien. Je dois dire que j'ai même eu le sentiment que la ville de Reims regrettait un peu qu'une aussi belle idée ne soit pas née sur le territoire rémois et a suggéré que l'on décentralise certains éléments du festival !

Mais je crois que nous devons jouer notre carte avec ce festival et nous démarquer par la position originale que nous occupons, dans la mesure où le projet est soutenu par un pays et qu'il est assez rare que les pays s'impliquent dans des actions culturelles de grande envergure.

M. BACHMAN

Il est primordial que les collectivités départementale et régionale soutiennent ce projet phare. J'espère que cette occasion des commémorations de la Grande Guerre permettra de réunir ces partenaires autour de la table et de travailler ensuite sur ce projet dans la durée.

Au niveau de La Comète, nous sommes entrés dans une phase plus opérationnelle du projet avec des questions de coordination et d'organisation complexes compte tenu du caractère multi sites de cette manifestation. Cela nécessitera notamment de recruter plusieurs personnes à l'automne 2012 puis au début de l'année 2013.

En ce qui concerne la sélection des films qui seront présentés, nous allons nous rendre dans plusieurs marchés du film. Notre objectif est de trouver des films en cours de tournage aujourd'hui et qui sortiront fin 2013, début 2014. L'enjeu est de convaincre les distributeurs et producteurs de présenter leurs films en compétition dans ce festival qui n'existe pas à ce jour et qui n'a donc pas encore fait ses preuves. Notre présence sur les marchés du film est primordiale pour faire connaître le festival et convaincre nos partenaires du monde du cinéma.

Afin de suivre l'avancement du projet, nous avons mis en place un groupe de travail entre La Comète et le Pays. Ce groupe s'est réuni à 4 reprises depuis juillet 2011, et je tiens à souligner que ces réunions sont très importantes et enrichissantes, à la fois pour le Pays de Châlons car cela lui permet de suivre l'avancement de l'organisation du festival et de donner son point de vue, mais également pour nous car cela nous permet d'échanger et de faire valider certains points. Cette organisation de travail nous paraît donc extrêmement précieuse.

M. JESSON

Avez-vous des questions à poser à M. BACHMAN ?

M. ARROUART

J'interviens en tant que conseiller général pour souligner la nécessité d'être prudent et réaliste quant à l'accompagnement financier des collectivités territoriales sur ce projet compte tenu de la conjoncture économique et de la politique de réduction de la dette publique.

En ce qui concerne le conseil général, les dotations de l'Etat vont être bloquées pendant plusieurs années alors que les dépenses dans le domaine social vont croître. Les collectivités territoriales n'ont donc pas d'autre choix que de réduire leurs dépenses. Il ne s'agit pas de remettre en cause le bien fondé du festival, mais je dois vous alerter sur le risque que les collectivités territoriales ne vous accompagnent pas à la hauteur de vos espérances.

M. BACHMAN

Nous sommes bien conscients des effets de la crise sur les finances des collectivités locales et de la nécessité d'une rigueur budgétaire. De ce point de vue et compte tenu des diverses commémorations envisagées pour le centenaire de la Grande Guerre, je souhaite que les collectivités se réunissent pour participer à ce projet commun. La mutualisation des efforts des collectivités autour du festival coûtera moins cher qu'une juxtaposition d'événements organisés

par chaque collectivité. Dans ce contexte de crise, il me paraît plus judicieux et plus responsable de se regrouper autour de projets phares, comme c'est déjà le cas en Picardie, dans le Nord ou en Lorraine, plutôt que de jouer chacun dans sa propre tranchée.

M. ARROUART

Ainsi que cela a été souligné, le Conseil général de la Marne entend poursuivre une politique de concertation avec les autres collectivités territoriales. Il n'est donc aucunement dans son intention de refuser de s'associer à un projet fédérateur. Mais encore une fois, je dois vous alerter sur le fait que vous n'aurez sans doute pas les ressources que vous pouviez escompter.

M. JESSON

Il y a-t-il des variables d'ajustement qui permettraient de réduire le coût du festival ?

M. BACHMAN

La première variable d'ajustement est la durée du festival. Nous sommes partis sur une durée de 6 jours qui peut être réduite en fonction du budget final. Il y a toutefois un minimum en dessous duquel le projet n'aura plus de raison d'être.

Je tiens également à rappeler que le budget que nous nous sommes fixés est très raisonnable par rapport aux ambitions du festival et qu'il se situe dans une fourchette plus basse que la moyenne des manifestations comparables.

En revanche, et comme l'a souligné René DOUCET, il n'y a pas d'équivalent d'une telle manifestation soutenue par tout un territoire. Le soutien du Pays de Châlons est un atout dans nos discussions avec la Région Champagne-Ardenne et l'Etat. Dans le contexte actuel et au regard des contraintes budgétaires, les partenaires devront procéder à des arbitrages entre différents projets, et je pense que notre projet sort du lot.

Il est donc important que les élus du Pays de Châlons portent unanimement ce projet et le défendent auprès du département et de la région.

M. ROULOT

Vous soulignez le soutien apporté par le Pays de Châlons et pourtant il n'en est fait aucune mention dans le titre du festival.

M. BACHMAN

Nous n'avons jusqu'à présent pas retenu cette hypothèse pour plusieurs raisons :

- le titre doit être le plus court possible pour être lisible,
- la notion de pays est intraduisible en anglais,
- Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes n'ont malheureusement pas la notoriété de Cannes.

Il est fait mention du soutien apporté par le Pays de Châlons dans la plaquette mais l'objectif n'est pas de communiquer sur le territoire. Ce support a été conçu pour inciter les producteurs, puis les spectateurs à participer au festival, qui par conséquent découvriront le territoire. La promotion du territoire se fera aussi via les actions pédagogiques décentralisées sur l'ensemble du pays et via la couverture de la manifestation par la presse.

M. JESSON

Je remercie M. BACHMAN pour cette présentation fort utile. Nous avons décidé en soutenant ce projet de festival de conduire une démarche à la fois volontaire et raisonnable. Nous avons des raisons d'être confiants au vu des premiers contacts de M. BACHMAN avec les professionnels du cinéma. Nous nous devons également d'être prudents quant au financement du projet comme l'a souligné Hubert ARROUART. La variable d'ajustement que constitue la durée du festival nous permet toutefois d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour et nous allons donc faire un point sur la mise en place du Conseil de développement du Pays de Châlons.

3. POINT SUR LA MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

M. JESSON

Nous avons le plaisir d'accueillir les présidents des trois commissions du conseil de développement :

- Josselyne MACHET, présidente de la commission 1 chargée des services à la personne,
- Bruno ROULOT, président de la commission 2 chargée de l'animation et de l'attractivité du territoire,
- Jean-Claude HORY, président de la commission 3 chargée du développement durable.

Pascal COLLARD, président du conseil de développement devait être parmi nous ce soir mais il a été retenu par un empêchement de dernière minute et vous prie de bien vouloir l'excuser.

Depuis l'assemblée constitutive du conseil de développement du 28 novembre 2011, les trois commissions ont pris connaissance des thèmes de travail proposés par le syndicat mixte et ont mis au point un calendrier et une méthode de travail avec l'appui de l'animateur recruté par l'Agence d'urbanisme en la personne de M. Grégory JAZERON.

Je vous propose de faire un premier bilan du travail en donnant la parole à chacun des présidents dont je tiens à saluer l'investissement et l'engagement pour aborder des sujets complexes, dans un temps limité et une configuration de travail en groupe associant des personnalités d'horizons divers ce qui en fait la richesse mais aussi la difficulté.

Je vais donner la parole à Mme Josselyne MACHET en lui demandant de bien vouloir se présenter avant d'exposer le travail de la première commission du conseil de développement.

Mme MACHET

Je réside à Saint-Hilaire-le-Grand, au sein de la communauté de communes de Suippes. Je suis associée d'exploitation agricole et consacre mon temps libre au bénévolat dans plusieurs associations et notamment l'Union Départementale des Associations Familiales de la Marne qui regroupe 12 000 familles au sein de 170 associations.

C'est cet engagement au sein de l'UDAF qui m'a motivé pour présider cette commission, parce que cela permettra à nos adhérents de pouvoir s'exprimer sur des thèmes qui les concernent et parce que nous avons une connaissance des attentes et des besoins sur les thématiques qui relèvent de la commission :

- les services à la personne,
- les services publics,
- les services de santé,
- les transports au sens de la prestation de services,
- les commerces de proximité.

La 1^{ère} commission du conseil de développement est composée de 25 membres, dont 15 issus de la société civile et 9 élus et institutionnels. La saisine 2012 traite de la question de l'amélioration de la mobilité au sein du territoire qui sera vue sous deux angles :

- les solutions à envisager pour améliorer la mobilité des personnes,
- les solutions à envisager pour limiter autant que possible les besoins de déplacement notamment en développant les services à domicile.

La première réunion nous a permis de faire connaissance et de réfléchir à la façon d'élaborer un diagnostic destiné à recenser l'offre de transports et les attentes de la population. Nous avons donc décidé des modalités de travail suivantes :

- élaborer un questionnaire permettant à chaque membre de la commission d'interroger les partenaires sur les mêmes bases et de faciliter le traitement des données,
- identifier les personnes ressources impliquées sur ces problématiques ou susceptibles de faire remonter les informations.

Les membres de la commission sont donc au centre de la démarche. Cette interactivité nous paraît correspondre avec le fonctionnement d'un conseil de développement dont la vocation est d'être au plus proche de la réalité du terrain.

Les communes seront également destinataires du questionnaire. Je profite donc de l'occasion pour souligner auprès des élus l'importance de leur implication dans ce travail de collecte des

données qu'il s'agisse des services existants en matière de transport ou des attentes spécifiques à certaines populations notamment les plus jeunes et les plus âgés ainsi que les ménages les plus modestes.

Je vous invite également à relayer l'information auprès de vos associations et des acteurs socio-économiques de vos communes.

Le premier bilan du fonctionnement de notre commission est plutôt satisfaisant avec un taux de participation encourageant d'une quinzaine de personnes et des débats riches et constructifs. La phase de diagnostic devrait s'achever en juin et sera suivie par l'élaboration du plan d'actions.

Je vous remercie pour votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accueillir au conseil de développement si vous souhaitez nous rejoindre.

M. LONCOL

Dans le cadre de l'élaboration de la charte de pays, l'agence d'urbanisme avait réalisé un diagnostic du territoire qui comportait un volet mobilité-transports. Des constats avaient été dégagés à cette occasion et j'aimerais savoir si ces éléments ont été utilisés dans votre travail.

Mme MACHET

Le diagnostic que vous évoquez a bien évidemment servi de base à notre travail. Toutefois, la connaissance des principaux réseaux de transport public urbain et non urbain qui ressort de ce diagnostic doit être complétée par une approche plus fine car certains services développés à l'échelle d'une seule commune n'avaient pu être recensés lors du diagnostic territorial. Par ailleurs, le travail que nous ambitionnons de réaliser sur les attentes et les besoins spécifiques n'existe pas non plus.

M. JESSON

Merci à Mme MACHET pour son intervention et pour la réponse que vous avez pu fournir à notre collègue.

Je laisse la parole maintenant à M. HORY pour la 3^e commission en charge des enjeux du développement durable.

M. HORY

J'ai cessé mon activité professionnelle il y a peu de temps après avoir consacré à peu près tout mon parcours professionnel au grand domaine de l'eau dans un service départemental haut-marnais puis à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Je contribue également à une licence professionnelle qui s'appelle "traitement et valorisation des agro-ressources", et je suis impliqué, à titre personnel, dans d'autres activités tournées vers la forêt, ou plus largement le développement rural.

Le champ d'intervention de la 3^e commission est très vaste mais l'entrée par la question concrète des circuits courts alimentaires a très vite permis de recentrer la discussion. Comme l'a souligné Mme MACHET, la question de la méthode est importante et nous avons également fait le pari d'impliquer les membres de la commission pour aller au contact du terrain.

Je crois que cet aspect participatif est particulièrement important et que cette méthode de travail est vraiment intéressante par rapport à ce qui se fait habituellement. Nous sommes dans la découverte d'une façon de faire qui n'est pas si commune que cela et qui implique un engagement plus important. J'ai participé, dans ma vie professionnelle, à beaucoup de réunions sans échange et sans débat. Le conseil de développement n'est pas dans cette logique de fonctionnement et je suis heureux de mettre en avant cette implication des membres de la commission qui n'ont pas hésité à mouiller leur chemise pour rencontrer des producteurs locaux et leur expliquer notre ambition.

En partant de cette méthode, nous avons très vite compris que l'avancement ne serait pas linéaire et qu'il faudrait accepter des retours en arrière et parfois des moments de doute. Il n'était pas évident de mettre en présence des producteurs et des consommateurs mais les échanges ont toujours été fructueux et ont permis de dépasser les difficultés.

Le premier écueil à franchir a porté sur la notion de "circuits courts" qui semblait se confondre avec la seule production en agriculture biologique. Chacun a compris que le bio n'est qu'un

segment et qu'il y a de la place pour tous les modes de production répondant aux critères de proximité et de lisibilité pour les consommateurs.

Aujourd'hui, le travail avance bien et je pense que nous serons en capacité de proposer au pays des solutions ou des pistes de solutions qui devront bien sûr être mises en œuvre par d'autres. Ce rôle de laboratoire d'idées est une des difficultés de la mission car les personnes qui s'investissent dans des réunions ont évidemment à cœur de voir leurs idées se concrétiser.

En ce qui concerne le taux de participation, nous sommes plutôt situés entre 35 % et 50 %. Cela s'explique par le moindre intérêt de certains membres de la commission pour la thématique traitée cette année. Cette situation ne m'affole pas dans le sens où les gens qui participent viennent avec l'envie de faire quelque chose et n'ont pas envie d'être de simples spectateurs.

Par rapport au calendrier, je pense que nous serons un peu en retard car il a fallu prendre du temps pour définir la méthode de travail et bien caler la façon de traiter la saisine proposée par le syndicat mixte.

Je vous remercie de votre attention.

M. JESSON

Avez-vous des questions à poser à M. HORY ?

M. LONCOL

Je voudrais apporter une piste de réflexion à votre travail qui concerne l'éventualité d'une ouverture d'une partie du marché de la restauration collective des armées à un approvisionnement en circuits courts.

Le groupement de soutien des bases de défense a la capacité de traiter avec les filières courtes en complément des contrats principaux négociés au niveau national.

M. HORY

La Fédération Régionale des Agriculteurs Biologistes nous a effectivement fait part des discussions en cours au niveau national pour faciliter une ouverture de la restauration collective de l'armée sur les marchés locaux.

Je vous rejoins également sur le grand potentiel du Pays de Châlons compte tenu de l'importance du secteur public y compris celui de la défense. Il faut toutefois avoir à l'esprit que l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux implique une réflexion globale qui doit intégrer toute la filière d'élaboration des repas et impliquer tous les professionnels concernés. Ce travail préalable est nécessaire pour assurer une bonne maîtrise des coûts.

M. JESSON

Merci à M. HORY. La parole est donc à M. ROULOT pour la 2^e commission.

M. ROULOT

Trois thèmes de travail avaient été proposés à notre commission :

- Comment faire connaître tant vis à vis de l'extérieur que des habitants les atouts du patrimoine et notamment du petit patrimoine local ?
- Comment favoriser la mise en réseau des acteurs au sein du pays pour un plus grand partenariat autour d'un projet touristique global ?
- Comment répondre aux différents besoins en matière d'animation culturelle, sportive ou de loisirs ?

Nous avons choisi la thématique du petit patrimoine et nous avons défini une méthodologie d'enquête auprès des communes destinée à :

- Recenser les éléments de petit patrimoine qu'il s'agisse de fontaines, d'anciens lavoirs, de croix de chemins, de pigeonniers, de constructions ou d'éléments de construction spécifiques, ...
- Identifier les personnes ressources dans le domaine de l'histoire locale mais aussi de l'animation dans la perspective de conduire des actions pédagogiques et des manifestations avec la population autour de la connaissance et de la mise en valeur du patrimoine.

On retrouve donc ce principe d'interactivité évoqué par Mme MACHET et M. HORY qui est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe pas de recensement systématique du petit patrimoine en dehors des travaux conduits par certaines associations locales. L'implication des collectivités sera donc décisive dans la réussite de ce travail tant pour la connaissance du patrimoine que pour l'identification des personnes ressource.

Les participants à notre commission sont beaucoup moins nombreux et sur les 18 membres inscrits nous sommes généralement 7 en réunion. A ce jour, les retours d'information sont insuffisants pour envisager une deuxième réunion de travail avec les historiens locaux, avec le corps enseignant pour ce qui concerne d'éventuels projets éducatifs et avec les élus et responsables d'associations qui souhaiteraient développer des actions plus ludiques autour de la découverte du patrimoine de nos communes.

Je vous invite donc à relayer l'information dans vos communes en profitant notamment des réunions intercommunales.

M. JESSON

Quelle a été la diffusion du questionnaire ?

M. CHONÉ

En accord avec les membres de la 2^e commission, nous avons privilégié une diffusion vers les intercommunalités en proposant à leurs présidents d'inviter un membre de la commission du conseil de développement en réunion de conseil communautaire.

Cela a été fait ou doit l'être prochainement pour certaines intercommunalités et notamment la Communauté d'agglomération de Châlons.

M. JAZERON

Le questionnaire a été envoyé à chaque intercommunalité début avril.

Mme RAGETLY

Pour la communauté d'agglomération, le questionnaire sera distribué en conseil communautaire dans quelques jours.

La difficulté est essentiellement de trouver les personnes ressources car il n'existe pas toujours une conscience de la réalité du patrimoine dans les communes. Le premier réflexe est souvent de sous-estimer le potentiel faute de le connaître.

Mme NICLET

Je partage le constat de Mme RAGETLY et je doute que l'échelle intercommunale soit la plus pertinente sur un sujet comme le petit patrimoine qui suppose une connaissance fine de chaque commune. En ce qui me concerne, je n'ai pas entendu parler de ce questionnaire.

M. COLLARD B.

Il faut s'appuyer sur les associations locales d'histoire qui disposent souvent d'une masse d'informations. Le travail que l'on veut faire est peut-être déjà fait.

M. ROULOT

La notion de personne ressource recouvre les historiens locaux et les associations. Si je prends l'exemple de la Communauté de communes de l'Europort, où la question a été évoquée avec les maires, les retours sont très limités aussi bien sur le patrimoine que sur les personnes ressource. En revanche, les contacts sont plus prometteurs dans d'autres secteurs mais dans certains cas les recherches des associations sont très ciblées sur une période historique ou sur un élément de patrimoine spécifique.

M. JESSON

Merci à Bruno ROULOT pour ce point sur les travaux de la 2^e commission. Je constate que les préoccupations des trois groupes sont identiques en ce qui concerne l'identification des

personnes ressource et la nécessité d'un relais d'informations au niveau des communes. J'espère que le message a été entendu et que les membres les plus assidus des commissions se sentiront confortés dans les réflexions qu'ils conduisent dans l'intérêt de notre territoire.

4. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

M. JESSON

Nous allons faire le point sur deux dossiers très différents mais qui sont d'importance pour notre territoire et qui montrent bien ce que peut apporter le pays.

Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce :

Vous entendez parler régulièrement de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) qui est vraiment une très grande réussite pour notre syndicat. Le dernier comité de pilotage de l'ORAC, qui s'est tenu à Suippes, nous a permis de visiter 4 entreprises bénéficiaires des aides individuelles. J'ai en mémoire une pizzeria qui a fait des travaux de mise aux normes de sa cuisine et d'embellissement de sa salle, et dont le chiffre d'affaires a augmenté de 30 à 40 % suite à ces aménagements.

Depuis l'engagement de cette opération en avril 2010, le bilan est le suivant :

- 77 dossiers ont été présentés au comité de pilotage et 68 ont reçu un avis favorable ;
- les 300 000 € d'aides versés en parité par l'Etat et la Région ont permis de générer un montant d'investissement de 1 750 528 € HT ;
- la répartition des aides par type d'investissement montre que la majorité des subventions est utilisée pour financer des projets immobiliers (rénovation ou aménagement d'un local d'activités ou extension d'un bâtiment) ;
- la répartition par type d'activité révèle que les entreprises les plus consommatrices des fonds ORAC sont les entreprises du bâtiment avec plus de 113 000 € de subventions ;
- 17 % des subventions attribuées ont été utilisées pour l'achat de véhicules ateliers ce qui représente un montant de 152 000 €.

L'ORAC offre également aux artisans et commerçants la possibilité de participer à des actions collectives pour les aider à améliorer la compétitivité de leur entreprise en matière d'aménagement du point de vente, d'accueil de la clientèle et d'efficacité énergétique des locaux. Ainsi, deux audits énergétiques ont été réalisés pour le local d'activités d'un électricien d'Aulnay-sur-Marne et pour un pressing de Mourmelon-le-Grand qui a investi dans une machine de nettoyage à sec plus écologique et plus économe.

L'avantage pour les entreprises qui s'inscrivent dans ces actions collectives est double : elles bénéficient de conseils de professionnels indépendants et elles peuvent ensuite prétendre à une aide individuelle majorée à 30 % au lieu de 20 %.

Ces actions collectives, et en particulier les audits énergétiques, ont moins d'audience auprès des entreprises. Elles sont pourtant essentielles à leur pérennité si on songe notamment à l'augmentation croissante des coûts de l'énergie. N'hésitez pas à sensibiliser les artisans et commerçants de vos collectivités sur ce dispositif.

Le succès de la première tranche nous a évidemment conduit à préparer la suite et dès juillet dernier un dossier de demande de subvention pour une deuxième tranche a été déposé à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation et du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Nous avons eu de vives inquiétudes en apprenant que deux ORAC du Département de la Marne sont en attente d'un accord de financement depuis fin 2010 et que près de 1 300 dossiers étaient en cours d'instruction au niveau national. Nous avons donc demandé à Benoist APPARU d'intervenir auprès du secrétaire d'Etat chargé du commerce et de l'Artisanat. Cette intervention a été fructueuse et une enveloppe de 181 000 € incluant le financement des aides individuelles et des actions collectives sera attribuée très prochainement à l'ORAC du Pays de Châlons.

Nous attendons l'officialisation de cette décision pour lancer la deuxième tranche mais c'est une bonne nouvelle pour nos entreprises et je tiens à remercier Benoist APPARU pour son appui décisif.

Enquête auprès des nouveaux arrivants :

L'autre opération engagée par le syndicat concerne la participation à une enquête auprès des nouveaux arrivants lancée par le Réseau Rural de Champagne-Ardenne.

Pour mémoire, cette enquête s'adresse à toutes les personnes ayant emménagé dans une commune de Champagne-Ardenne au cours des 5 dernières années, donc de 2007 à 2011. Elle permettra de connaître les motifs d'installation de ces personnes, leur opinion sur le territoire et les besoins exprimés sur les problématiques essentielles à la qualité de vie comme le logement, l'emploi, les services et la formation.

Ces éléments nous aideront évidemment par la suite dans le choix de nos actions pour répondre au mieux aux attentes de la population. Un prestataire a été retenu début janvier par le Réseau Rural régional pour réaliser l'enquête et produire une analyse à l'échelle régionale et à l'échelle de chacun des 22 pays et des parcs naturels régionaux qui y participent. Le prestataire a utilisé deux moyens d'enquête :

- un lien Internet avec lequel les nouveaux arrivants peuvent remplir l'enquête en ligne,
- un questionnaire papier accompagné d'une note explicative et d'une enveloppe T.

La liste des nouveaux arrivants achetée par le prestataire auprès de France Télécom s'est avérée très incomplète. Nous avons décidé de solliciter les communes pour fiabiliser la liste transmise par le prestataire.

Aujourd'hui, 70 communes sur les 92 du Pays ont consacré du temps à vérifier et à actualiser ces listes et je tiens à les en remercier. Ce travail a permis d'ajouter 4 000 nouveaux noms ce qui augmente les chances d'avoir un taux de réponse significatif à l'échelle du Pays de Châlons. Cette difficulté d'établir une liste fiable a engendré un retard dans l'administration de l'enquête qui devait initialement se dérouler du 20 janvier au 15 mars. Le réseau rural a donc décidé de prolonger la durée de l'enquête jusqu'au 16 mai pour le questionnaire papier et jusqu'au 31 mai sur le site Internet.

Cette opération n'est pas financée par le Syndicat mixte mais nous n'avons pas manqué de faire part aux co-pilotes du réseau rural, c'est-à-dire l'Etat et la Région, de notre mécontentement sur le médiocrité du listing initial et les conséquences en termes de temps passés pour fiabiliser le listing. Presque tous les pays ont également réagi de la sorte et le prestataire a été pénalisé financièrement.

Maintenant que le listing est reformaté, il convient de valoriser au maximum ce travail de fiabilisation et de communiquer sur cette enquête. Donc, vous avez encore le temps de faire une communication complémentaire dans vos bulletins municipaux, intercommunaux et sur vos sites Internet.

Si vous n'avez pas de question sur ces deux dossiers, je vous propose de passer à la suite.

5. VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DE L'AUDC

M. JESSON

Un document très clair et complet vous a été envoyé avec la convocation et je ne doute pas que vous en ayez pris connaissance.

Conformément à la convention cadre adoptée le 1^{er} mars 2010, les différentes missions de l'Agence d'urbanisme pour le compte du Syndicat mixte ont été conduites en 2011 selon 4 axes principaux :

▪ **Le premier axe, qui recouvre à la fois les dossiers SCoT et Pays, concerne le fonctionnement général du syndicat mixte avec trois postes principaux :**

- l'animation des instances du syndicat mixte (commissions, bureaux, comités et diverses réunions de travail) y compris le travail de secrétariat dont le volume augmente régulièrement malgré les efforts de dématérialisation,
- la conduite d'actions de communication avec l'engagement d'un important travail de mise à jour des fonctionnalités et du contenu du site Internet,
- la mise à jour régulière du Système d'Information Géographique (SIG) du pays qui représente un travail de fond important dont les élus n'ont pas toujours conscience.

- **Le deuxième axe concerne l'élaboration du SCoT** dont la réalisation intègre les nouvelles exigences résultant de la loi Grenelle 2.

Sur ce point, nous avons essuyé les plâtres sur la question de la mesure de la consommation foncière sur 10 ans. En l'espèce, le législateur a fixé aux auteurs des SCoT et des PLU une obligation forte mais sans pour autant donner de mode d'emploi ni s'assurer au préalable de la disponibilité des outils adaptés. Je tiens d'ailleurs à remercier les services de l'Etat et la Chambre d'agriculture de la Marne qui ont apporté leur concours dans les recherches méthodologiques réalisées par l'agence sur cette question des outils.

La réflexion engagée sur l'aménagement commercial s'est également avérée beaucoup plus complexe que prévu. A la difficulté d'établir un état des lieux suffisamment précis, s'est ajouté un contexte d'incertitude sur les évolutions législatives attendues en matière de gestion du commerce. Tous les spécialistes s'accordent sur le constat d'une surproduction de m² commerciaux sans pour autant pouvoir s'entendre sur les dispositions à prendre pour prévenir les effets d'une nouvelle bulle spéculative.

Compte tenu du retard dans l'élaboration du SCoT, l'Agence a mené à bien une quatrième procédure de modification du schéma directeur qui a été approuvée en décembre dernier.

- **Le troisième axe concerne la démarche de pays**, avec l'élaboration du contrat de développement territorial entre notre syndicat et la Région Champagne-Ardenne portant sur la période 2012 – 2014. Ce contrat permettra de soutenir financièrement une quinzaine de dossiers y compris la deuxième tranche de l'ORAC.

Je ne vais pas revenir sur l'ORAC et le Festival International des cinémas de guerre qui viennent d'être présentés. Je voudrais en revanche rappeler que le projet de lancer une réflexion sur l'amélioration des déplacements a donné lieu à un travail partenarial avec les Pays d'Epernay et de Reims, avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims ainsi qu'avec les deux communautés d'agglomération de Cités en Champagne et de Reims métropole. Cette démarche coordonnée sur six territoires présente l'avantage d'augmenter la pertinence du périmètre d'étude et de mutualiser les moyens.

Dans ce registre et bien que ce travail ne relève pas directement de la mission pays, l'Agence participe régulièrement aux travaux du G 10 avec la perspective de constitution d'un pôle métropolitain entre les intercommunalités de Châlons, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Epernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soisson et Vitry-le-François.

Enfin, l'année 2011 a été marquée par l'installation du conseil de développement, ce qui a été rendu possible avec le recrutement d'un animateur. Je pense que cette étape nouvelle donnera à l'avenir plus d'efficacité à la démarche de pays en la rendant plus concrète et plus perceptible par nos habitants.

- **Le quatrième axe concerne** des démarches d'information spécifique avec le suivi du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Marne et de la mise en place de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation. Je profite de cette occasion pour remercier Bernard COLLARD qui n'hésite pas à donner de son temps sur ces dossiers.

La thématique de l'eau nous occupe d'ailleurs régulièrement, et si j'ose dire aux deux extrémités du cycle de l'eau, puisqu'après avoir été menacés d'inondation on nous parle maintenant de risque de pénurie que nous pourrions toutefois conjurer en versant une obole à la grande institution des Lacs de Seine !

Enfin, je voudrais souligner la réactivité de l'Agence d'urbanisme. M. CHONÉ et ses collaborateurs ont réussi à constituer dans un temps très court un dossier de candidature à l'appel à projets "SCoT ruraux" qui nous a permis d'obtenir une aide nouvelle de l'Etat d'un montant de 50 000 €.

S'il n'y a pas de remarques sur le rapport d'activités de l'Agence d'urbanisme, je vous propose de valider ce document et de passer au budget.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le rapport d'activités 2011 de l'AUDC.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. JESSON

Je vous propose maintenant de procéder au vote des documents budgétaires. Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, plusieurs projets de délibération qui concernent :

- l'adoption du compte administratif 2011,
- l'adoption du compte de gestion 2011,
- le débat sur les orientations budgétaires 2012 et l'approbation du budget primitif 2012.

Je laisse la parole à René SCHULLER qui suit attentivement ces questions en tant que président de la commission des finances.

M. SCHULLER

Le compte administratif fait apparaître un total de dépenses de 334 635,28 € et un total de recettes de 330 860,72 €. Nous avons donc un déficit de l'exercice de 3 774,56 €, mais comme nous avons en début d'année un excédent reporté de 16 872,54 €, le résultat au compte administratif 2011 est un excédent de clôture de 13 097,98 €.

En ce qui concerne les recettes, nous avons des participations de l'Etat pour 46 540 €, de la Région pour 38 227 €, des communes pour 2 642,40 €, des groupements de communes pour 239 008,80 € et les participations d'autres organismes pour 4 442,52 €.

Quant aux dépenses de l'exercice, nous avons :

- des achats de fournitures administratives pour 143,14 €,
- des contrats de maintenance pour 478,40 €,
- les primes d'assurance pour 1 192,30 €,
- le poste études et recherches qui était prévu à hauteur de 79 812,70 € mais qui n'a été réalisé qu'à hauteur de 28 237,68 €. Les montants non dépensés qui correspondent aux contrats passés avec ADAGE et TETRA seront reportés sur 2012,
- la documentation pour 66 €,
- le personnel extérieur, qui correspond à la prestation de la communauté d'agglomération pour la tenue des comptes, soit un montant de 1 570,23 €,
- l'indemnité du comptable pour 407,47 €,
- les rémunérations d'honoraires divers pour 2 007,34 €,
- les annonces et insertions pour 3 126,37 €,
- les publications pour 3 330,09 €,
- les réceptions pour 587,76 €,
- les frais d'affranchissement pour 6 519,28 €,
- les cotisations pour 1 209 €,
- les remboursements de frais pour 1 760,22 €,
- la subvention de fonctionnement à l'agence d'urbanisme pour 224 000 €,
- la subvention à La Comète pour 60 000 € dans le cadre de la création du festival du film.

L'excédent de clôture de 13 097,98 € sera bien entendu reporté au budget 2012.

Rapport de M. le Président de la commission des finances :

Compte tenu des opérations comptables réalisées en 2011, la situation financière de clôture s'établit ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■	Recettes de l'exercice	330 860,72 €
Chapitre 74 – Dotations et participations..... 330 860,72 €		
747 18	Participation de l'Etat	46 540,00 €
747 2	Participation de la Région	38 227,00 €
74741	Participation des communes	2 642,40 €
74751	Participation des groupements de communes	239 008,80 €
747 8	Participation d'autres organismes	4 442,52 €
■	Dépenses de l'exercice	334 635, 28 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général..... 49 065,05 €		
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	143,14 €
6156	Services extérieurs – maintenance	478,40 €
617	Prestations d'études et d'animation	28 237,68 €
616	Primes d'assurances	1 192,30 €

618 2	Documentation générale et technique	66,00 €
622 5	Indemnités au comptable et aux régisseurs	407,47 €
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 007,34 €
623 1	Annonces et insertions.....	3 126,37 €
623 7	Publications.....	3 330,09 €
625 7	Réception.....	587,76 €
6261	Frais d'affranchissement.....	6 519,28 €
6281	Autres services extérieurs.....	1 209,00 €
628 78	Remboursement de frais à d'autres organismes	1 760,22€

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante..... 284 000,00 €

6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé :	
	. l'AUDC	224 000,00 €
	. la Comète	60 000,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel 1 570,23 €

621 8	Rémunérations de personnel extérieur.....	1 570,23 €
-------	---	------------

Résultat de l'exercice.....	- 3 774,56 €
Résultat de fonctionnement reporté	16 872,54 €
Résultat de clôture	13 097,98 €

M. SCHULLER

Est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de questions, et le président étant sorti, nous allons procéder au vote du compte administratif.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2011 arrêté à :

Recettes de fonctionnement 2011	:	334 635,28 €
Dépenses de fonctionnement 2011	:	330 860,72 €

L'excédent de clôture de 13 097,98 € sera affecté au budget primitif 2012.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

M. SCHULLER

Je vous rappelle que le compte de gestion du comptable fait apparaître de la même façon un résultat de clôture de 13 097,98 €, avec bien entendu les mêmes montants de recettes et de dépenses que ceux que je vous ai indiqués.

Rapport de Monsieur le Président :

Notre assemblée vient de voter le compte administratif.

Le compte de gestion du trésorier principal fait apparaître une correspondance exacte avec le compte administratif.

■ Recettes de l'exercice	330 860,72 €
■ Dépenses de l'exercice	334 635,28 €
■ Solde de l'exercice	- 3 774,56 €
■ Résultat antérieur reporté.....	16 872,54 €
■ Résultat de clôture	13 097,98 €

Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2011.

8. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2012

M. SCHULLER

Je vous rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget sont applicables aux syndicats de communes comptant parmi leurs membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Vous avez reçu, avec le projet de budget primitif 2012 et sa notice explicative, une projection budgétaire sur 3 ans soit 2012, 2013 et 2014 qui vous indique, pour chaque nature de dépense, quelles sont les recettes qui sont affectées et quelle est leur provenance.

Cette représentation, établie à la demande de la commission des finances, permet de voir quelle est la part des cotisations des membres du syndicat affectée à **quatre grands blocs de dépenses que sont l'élaboration du SCoT, l'animation de la démarche de pays, l'animation de l'ORAC et l'administration du syndicat mixte** et quelles sont les subventions perçues de nos principaux partenaires que sont l'Europe, l'Etat et la Région Champagne-Ardenne.

Elle permet également de mieux mesurer l'incidence de projets nouveaux comme la réalisation d'une étude pré opérationnelle dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou la montée en puissance du festival international de cinéma.

Nous allons parcourir les colonnes recettes et dépenses 2012 qui sont très proches de notre budget 2012.

En ce qui concerne le SCoT, vous avez des dépenses qui vont concerner les études confiées aux bureaux d'études TETRA et ADAGE, la rémunération du commissaire enquêteur, l'édition de documents, les annonces légales, les publications et le temps passé par l'agence d'urbanisme en animation générale pour un montant de 156 680,42 € dont le financement provient des SCoT ruraux pour 20 000 € et de la part de la cotisation des membres pour 136 680, 42 €.

En ce qui concerne le Pays, les dépenses concernent le conseil de développement, le festival du film, la participation à l'étude de mobilité-transport sur 6 territoires évoquée par Jacques JESSON et le temps passé par l'agence d'urbanisme en animation générale pour un montant de 168 825 €.

Le financement est ici assuré par la Région pour 22 000 € et par le FEADER pour 53 590,42 € correspondant à une aide à l'ingénierie pour 2009, 2010 et 2011. Ainsi, la part issue de nos cotisations ressort à 93 234, 59 €.

En ce qui concerne l'ORAC, les dépenses concernent les actions collectives avec les diagnostics énergie, l'aménagement du point de vente, le soutien aux marchés forains et la transmission/reprise d'entreprises, les frais d'affranchissement et de déplacement ainsi que le temps passé par la chargée de mission soit un montant de 54 700 €.

En contrepartie, nous avons des subventions qui viennent de l'Etat et de la Région pour l'animation, de l'Etat, de la Région et de l'ADEME pour les actions collectives et puis la part de nos cotisations qui est de 15 685 €.

En ce qui concerne l'administration du syndicat, les dépenses résultent des achats de fournitures administratives, de la mise à jour des cartes IGN, de la documentation technique, de l'assurance des délégués syndicaux, de la maintenance du site Internet, des cotisations à plusieurs associations, de l'indemnité au comptable, des frais d'affranchissement, des frais de mission et réception et de communication et le temps passé par l'agence d'urbanisme en animation générale qui se montent à 57 215,87 €.

Le financement est assuré ici par les cotisations des communes et des groupements de communes et par l'excédent de l'année précédente. Ainsi, la part de nos cotisations s'élève à 44 117,89 €.

Les orientations budgétaires du Syndicat mixte pour l'exercice 2012 sont proposées comme suit avec une participation par habitant de 2,87 € au lieu de 2,40 € en 2011. Cette hausse correspond principalement à l'augmentation de la subvention versée à la Comète qui passe de 60 000 € à 102 500 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	■ Recettes de l'exercice	437 421,29 €
Chapitre 74	- Dotations et participations	423 313,84 €
74718	Participation de l'Etat	28 061,00 €
	• Animateur ORAC	6 000,00 €
	• FISAC (actions diagnostic énergie ORAC)	925,00 €
	• Soutien aux marchés forains	600,00 €
	• Actions transmission/reprise tranche 1 (ORAC)	236,00 €
	• Actions transmission/reprise tranche 2 (ORAC)	300,00 €
	• Scot ruraux	20 000,00 €
7472	Participations de la Région	39 000,00 €
	• ORAC	16 400,00 €
	• Ingénierie	22 000,00 €
	• Soutien aux marchés forains (ORAC)	600,00 €
7477	Participation du FEADER	53 590,42 €
	• Ingénierie du pays 2009	18 234,27 €
	• Ingénierie du pays 2010	13 356,14 €
	• Ingénierie du pays 2011	22 000,00 €
7478	Participations autres organismes	13 954,00 €
	• ADEME	7 742,00 €
	• Participation des entreprises	2 212,00 €
	• Participation de la CCIC	2 000,00 €
	• Participation de la Chambre de Métiers	2 000,00 €
74741	Participations des communes et	
74751	des établissements publics intercommunaux	289 717,89 €
	• Communes	3 171,35 €
	• Groupements de communes	286 546,54 €
Chapitre 002	- Résultat de fonctionnement reporté	13 097,98 €
	■ Dépenses de l'exercice	437 421,29 €
Chapitre 011	- Charges à caractère général	109 133,42 €
606 4	Achats de fournitures administratives	500,00 €
6156	Entretien et réparations sous contrat de maintenance	240,00 €
616	Primes d'assurances	1 265,00 €
617	Frais d'études	74 948,42 €
	• Mise à jour des cartes IGN	500,00 €
	• Solde ADAGE	32 938,50 €
	• TETRA/OPERA mission d'assistance DOO	11 399,92 €
	• Diagnostic énergie (ORAC)	11 060,00 €
	• Aménagement du point de vente (frais de formation) (ORAC)	300,00 €
	• Soutien aux marchés forains (ORAC)	1 500,00 €
	• Etude transports	5 250,00 €
	• Autres	12 000,00 €
618 2	Documentation technique	250,00 €
622 5	Indemnité au comptable et au régisseur	300,00 €
622 8	Rémunérations d'intermédiaires (commissaire enquêteur)	2 500,00 €
623 1	Annonces et insertions	3 840,00 €
	• Annonce légale (SCoT)	2 500,00 €
	• Insertion journaux (ORAC transmission, reprise tranche 1)	590,00 €
	• Insertion journaux (ORAC transmission, reprise tranche 2)	750,00 €
623 7	Publications	15 000,00 €
	• Edition de documents (SCoT)	6 000,00 €
	• Bulletins de communication (2 numéros)	6 000,00 €
	• Autres	3 000,00 €
6257	Frais de réception	1 000,00 €
626 1	Frais d'affranchissements	5 000,00 €
628 1	Cotisations	1 790,00 €
	• CEPRI	1 000,00 €
	• AMM	290,00 €
	• APFP	200,00 €
	• ETD	300,00 €
6287 8	Remboursement de frais (déplacements, CDL)	2 500,00 €
Chapitre 012	- Charges de personnel	1 700,00 €

6218	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 700,00 €
Chapitre 65 –	Autres charges de gestion courante	326 500,00 €
657 4	Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé	224 000,00 €
	Association La Comète	102 500,00 €
Chapitre 022 –	Imprévus de fonctionnement.....	87,87 €

M. JESSON

Avez-vous des questions sur ces orientations budgétaires 2012 ?

M. COLLARD B.

Je tiens à remercier la commission des finances pour la clarté de la présentation qui facilite grandement la compréhension du budget. J'ai une remarque à faire sur le coût des études car j'ai parfois l'impression de ne pas en avoir pour notre argent.

M. SCHULLER

Je partage votre avis et j'ai eu l'occasion de le dire lors de la restitution du bureau d'études ADAGE sur l'état initial de l'environnement.

M. CHONÉ

L'élaboration d'un SCoT comporte un certain nombre de figures imposées comme celle de l'état initial de l'environnement. Pour des personnes bien informées et impliquées dans les dossiers comme vous l'êtes, la présentation faite par ADAGE n'a pas dressé de constat que vous ne connaissiez déjà et souvent bien mieux que le bureau d'études.

Il n'en demeure pas moins que l'apport d'ADAGE reste important pour la connaissance des multiples réglementations qui peuvent concerner notre territoire, pour la hiérarchisation des enjeux et ultérieurement pour l'apport méthodologique en matière d'évaluation environnementale. Nous avons néanmoins déjà fait part de vos remarques au bureau d'études ADAGE.

M. JESSON

Je ne vais pas vous demander un vote, mais je souhaite connaître votre avis sur ces orientations budgétaires 2012. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Puisqu'il n'y en a pas, je peux donc considérer que ces orientations vous conviennent.

Il me reste à demander à M. SCHULLER de vous présenter le budget primitif 2012 qui n'apportera pas de surprises par rapport aux orientations budgétaires.

9. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012

M. SCHULLER

Le projet de budget primitif reprend les mêmes sommes en dépenses et en recettes mais la présentation est différente.

Les recettes de l'exercice s'établissent à un total de 437 421,29 € qui correspond :

- aux diverses dotations et participations pour 423 313,84 € dont l'Etat pour 28 061 €, la Région pour 39 000 €, le FEADER pour les trois années 2009, 2010 et 2011 pour 53 590,42 €, les participations d'autres organismes (ADEME, Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons, Chambre de Métiers de la Marne) pour 13 954 € et la participation des communes et des établissements publics intercommunaux pour 289 717,89 € dont 3 171,35 € des communes et 286 546,54 € des groupements de communes ;
- au résultat de fonctionnement reporté de 13 097,98 €.

Les dépenses de l'exercice sont du même montant de 437 421,29 € qui comprend :

- les dépenses à caractère général pour 109 133,42 € dont :
 - . l'achat de fournitures administratives pour 500 €,
 - . l'hébergement du site Internet pour 240 €,

- . les primes d'assurances pour 1 265 €,
- . les frais d'études pour 74 948,42 € à l'intérieur desquels on retrouve des études qui ont été reportées du budget 2011 et qui n'ont pas été payées en 2011,
- . la documentation technique pour 250 €,
- . les indemnités au comptable pour 300 €,
- . les rémunérations d'intermédiaires pour 2 500 €,
- . les annonces et insertions pour 3 840 €,
- . les publications pour 15 000 € donc le document du SCoT pour 6 000 € et une prévision de 2 bulletins de communication du syndicat mixte pour 6 000 €,
- . les frais de réception pour 1 000 €,
- . les frais d'affranchissement pour 5 000 €,
- . les cotisations qui correspondent à notre adhésion à 4 structures dont le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation pour 1000 €, l'Association des Maires de la Marne pour 290 €, l'Association de Promotion et de Fédération des Pays pour 200 € et l'association Entreprises Territoires et Développement pour 300 €,
- . les remboursements de frais de déplacements pour 2 500 €.
- les charges de personnel versées à la Communauté d'agglomération pour 1 700 €,
- les autres charges de gestion courante pour 326 500 € dont 224 000 € qui sont versés à l'agence d'urbanisme pour le travail réalisé dans le cadre de la convention partenariale et 102 500 € versés à La Comète pour la création du festival du film,
- 87,87 € de dépenses imprévues pour équilibrer ce budget.

La condition de la réalisation de ce budget repose sur la cotisation des communes et groupements de communes s'élevant à 289 717,89 €, soit un montant de 2,87 € par habitant pour 2012.

Rapport de Monsieur le Président de la commission des finances :

Après avoir débattu des orientations budgétaires, il importe maintenant d'examiner le budget primitif 2012. Ce budget prévoit les crédits de fonctionnement nécessaires dans l'année à venir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	■ Recettes de l'exercice	437 421,29 €
Chapitre 74	- Dotations et participations	423 313,84 €
74718	Participation de l'Etat	28 061,00 €
	• Animateur ORAC	6 000,00 €
	• FISAC (actions diagnostic énergie ORAC)	925,00 €
	• Soutien aux marchés forains	600,00 €
	• Actions transmission/reprise tranche 1 (ORAC)	236,00 €
	• Actions transmission/reprise tranche 2 (ORAC)	300,00 €
	• Scot ruraux	20 000,00 €
7472	Participations de la Région	39 000,00 €
	• ORAC	16 400,00 €
	• Ingénierie	22 000,00 €
	• Soutien aux marchés forains (ORAC)	600,00 €
7477	Participation du FEADER	53 590,42 €
	• Ingénierie du pays 2009	18 234,27 €
	• Ingénierie du pays 2010	13 356,14 €
	• Ingénierie du pays 2011	22 000,00 €
7478	Participations autres organismes	13 954,00 €
	• ADEME	7 742,00 €
	• Participation des entreprises	2 212,00 €
	• Participation de la CCIC	2 000,00 €
	• Participation de la Chambre de Métiers	2 000,00 €
74741	Participations des communes et	
74751	des établissements publics intercommunaux	289 717,89 €
	• Communes	3 171,35 €
	• Groupements de communes	286 546,54 €
Chapitre 002	- Résultat de fonctionnement reporté	13 097,98 €
	■ Dépenses de l'exercice	437 421,29 €
Chapitre 011	- Charges à caractère général	109 133,42 €

606 4	Achats de fournitures administratives.....	500,00 €
6156	Entretien et réparations sous contrat de maintenance	240,00 €
616	Primes d'assurances	1 265,00 €
617	Frais d'études	74 948,42 €
	• Mise à jour des cartes IGN	500,00 €
	• Solde ADAGE	32 938,50 €
	• TETRA/OPERA mission d'assistance DOO	11 399,92 €
	• Diagnostic énergie (ORAC)	11 060,00 €
	• Aménagement du point de vente (frais de formation) (ORAC).....	300,00 €
	• Soutien aux marchés forains (ORAC).....	1 500,00 €
	• Etude transports.....	5 250,00 €
	• Autres.....	12 000,00 €
618 2	Documentation technique	250,00 €
622 5	Indemnité au comptable et au régisseur.....	300,00 €
622 8	Rémunérations d'intermédiaires (commissaire enquêteur)	2 500,00 €
623 1	Annonces et insertions	3 840,00 €
	• Annonce légale (SCoT).....	2 500,00 €
	• Insertion journaux (ORAC transmission, reprise tranche 1)	590,00 €
	• Insertion journaux (ORAC transmission, reprise tranche 2)	750,00 €
623 7	Publications	15 000,00 €
	• Edition de documents (SCoT).....	6 000,00 €
	• Bulletins de communication (2 numéros).....	6 000,00 €
	• Autres	3 000,00 €
6257	Frais de réception	1 000,00 €
626 1	Frais d'affranchissements	5 000,00 €
628 1	Cotisations	1 790,00 €
	• CEPRI.....	1 000,00 €
	• AMM.....	290,00 €
	• APFP.....	200,00 €
	• ETD.....	300,00 €
6287 8	Remboursement de frais (déplacements, CDL)	2 500,00 €
Chapitre 012 –	Charges de personnel.....	1 700,00 €
6218	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 700,00 €
Chapitre 65 –	Autres charges de gestion courante	326 500,00 €
657 4	Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé	224 000,00 €
	Association La Comète	102 500,00 €
Chapitre 022 –	Imprévus de fonctionnement.....	87,87 €

M. SCHULLER

Voilà les grandes lignes de notre budget caractérisé par une augmentation de la cotisation tout en sachant que pour les deux budgets suivants de 2013 et 2014 sont également prévus en augmentation.

Cette hausse est liée à notre décision de soutenir le festival du film créé et porté par la Comète et nous le savons dès le départ.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme NICLET

Je trouve que la cotisation a beaucoup augmenté, et que le SCoT et le Pays deviennent assez coûteux pour nos communes alors que nous n'en voyons pas forcément les retombées.

M. SCHULLER

La notice explicative des orientations budgétaires que vous avez reçu avec votre dossier comprend un récapitulatif des cotisations de 2007 à 2011. Le total des cotisations sur 5 ans est de 7,38 € par habitant. Si on rapporte ce montant à une population d'environ 100 000 habitants et aux 2 740 000 € redistribués sur le territoire via les deux contrats signés avec l'Etat et la Région, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de retombées.

Un troisième contrat, doté d'une enveloppe de 1 822 500 € est également en cours sur la période 2012 – 2014. Ces aides apportées par la Région sont redistribuées aux collectivités pour des

projets dont l'intérêt est reconnu par le Pays. Si une communauté de communes n'a pas bénéficié de ces aides aujourd'hui, c'est vraisemblablement parce qu'elle n'avait pas de projet structurant à proposer.

Mme NICLET

Ce n'est pas une remarque négative, c'est un constat.

M. SCHULLER

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de limiter strictement nos dépenses mais je pense qu'il faut aussi reconnaître ce que nous apporte l'action du Syndicat mixte et se persuader qu'il ne peut y avoir de résultats concrets sans consentir un minimum de moyens.

M. JESSON

Le syndicat a un bon avocat en la personne du président de la commission des finances. Je pense que le choix que nous avons fait de conduire conjointement SCoT et pays sur le même territoire et dans la même structure est un bon choix. Cela nous a permis de réaliser des économies tout en assurant des retombées qui sont loin d'être négligeables pour les collectivités et les entreprises de nos communes via la réalisation d'une vingtaine de projets et d'opérations comme l'ORAC ou demain l'OPAH.

La comparaison avec d'autres structures en termes de coûts de fonctionnement est généralement en notre faveur. On peut certes discuter des apports des bureaux d'études extérieurs, mais j'entends ce discours dans toutes les instances ce qui tend aussi à conforter le bien fondé de s'appuyer au maximum sur l'agence d'urbanisme.

Ceci étant, nous sommes tous conscients de la nécessité d'avoir des projets mais pas à n'importe quel prix.

S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, je vous invite à procéder au vote. Quelles sont les voix contre ? les abstentions ?

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2012.

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMETE AU TITRE DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN FESTIVAL INTERNATIONAL DES CINÉMAS DE GUERRE

M. JESSON

La délibération suivante découle directement du budget que vous venez de voter. Il s'agit d'attribuer une subvention de 102 500 € à La Comète afin de préparer la première édition du festival du film des cinémas de guerre "War on Screen" en octobre 2013.

Rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte :

Dans la Charte de développement durable approuvée le 28 octobre 2009, le Syndicat mixte ambitionne de renforcer l'identité du Pays de Châlons-en-Champagne par la mise en œuvre d'une politique culturelle répondant à une double ambition. Il s'agit d'une part de favoriser l'accès à la culture et la diffusion des activités culturelles au sein du pays et d'autre part de travailler à des "événements" pour renforcer l'attractivité du territoire et construire son image.

C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte a répondu favorablement à la proposition de "La Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne", de concevoir et de mettre en œuvre un festival international du film s'intéressant à l'ensemble des liens entre guerre et cinéma. Cette proposition de créer sur le Pays de Châlons-en-Champagne un événement culturel de grande ampleur apparaissait en effet particulièrement pertinente au regard du contexte suivant :

- le déficit d'image et d'attractivité du Pays de Châlons vis-à-vis de l'extérieur ;
- le contexte historique du territoire et l'identité militaire partagée par Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes ;
- le projet de la Ville de Mourmelon-le-Grand de valoriser les films d'archives de l'armée française ;
- la réalité du tourisme de mémoire avec notamment le Centre d'Interprétation Marne 14 18 de Suippes ;
- l'absence de festival cinématographique d'ampleur en Région Champagne-Ardenne.

Par délibération du 5 juillet 2011, le syndicat mixte a donc décidé d'apporter son soutien financier à La Comète, organisatrice de ce festival international des cinémas de guerre, dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuel portant sur les années 2011, 2012 et 2013.

Les objectifs de ce festival international sont :

- de dévoiler au grand public les liens exceptionnels entre production cinématographique et guerre. Premier en son genre, ce festival conjuguera les différents formats cinématographiques (fiction, documentaires, films d'archive, longs et courts métrages, séries télévisées, films anciens et sorties à venir) pour couvrir tous les aspects des liens entre guerre et cinéma ;
- d'être un lieu de rencontres, d'échanges et de débats qui portera un regard sur les représentations culturelles des conflits et révoltes qui agitent le monde. En complément des projections à Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes, le festival servira de support à un projet artistique, culturel et pédagogique inscrit dans la durée et diffusé sur l'ensemble des communes du Pays de Châlons.

Afin de préparer la première édition prévue en octobre 2013, et qui aura comme thématique la comédie, le pastiche, le burlesque dans le film de guerre, il vous est demandé de soutenir la préparation de cette manifestation par l'attribution d'une subvention d'un montant de 102 500 €.

M. JESSON

Est-ce que vous avez des observations ou des questions sur cette subvention ? S'il n'y en a pas, je vous invite à procéder au vote. Quelles sont les voix contre ? les abstentions ?

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 102 500 € au titre de l'année 2012 à "La Comète – Scène Nationale de Châlons-en-Champagne", qui crée et réalise le festival international des cinémas de guerre.

11. QUESTIONS DIVERSES

M. JESSON

Est-ce que vous avez des questions à soulever qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour ou des informations particulières que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'assemblée ?

Puisqu'il n'y a pas de question ou d'information, il me reste à vous remercier de votre participation

Le secrétaire,

signé : **Denis FENAT**